

FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Les membres du conseil mentionnés ci-dessous ont participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

- Jean Simon Levert, maire
- Michel Bédard, conseiller du district 1
- Anne Létourneau, conseillère du district 2
- Alain Lauzon, conseiller du district 3
- Réal Tourigny, conseiller du district 4
- Guy Simard, conseiller du district 5
- Carol Oster, conseillère du district 6